

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2025-1390  
MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT N° 2024-1332  
ET ÉTABLISSANT LES PARCOURS ET HORAIRES DES CIRCUITS  
DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1390 remplaçant l'annexe « A » du règlement N° 2024-1332 de la Ville de Rouyn-Noranda et établissant les parcours et les horaires de l'ensemble des circuits du service de transport en commun de la personne sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda afin de :

- Ajouter les arrêts suivants :
  - Circuit 1 : 45A, 45B, 45C, 45D, 45E et 45F (secteur du Vieux Noranda);
  - Circuit 2 : 60A et 61A (secteur Évain).
  
- Déplacer les arrêts suivants :
  - Circuit 1 : 1, 6, 10, 11, 13, 16, 24, 25, 41, 44, 50 et 51;
  - Circuit 2 : 24, 25, 57, 58, 59, 60, 65, 74, 77, 90 et 98.

Le règlement N° 2025-1390 entre en vigueur le 17 septembre 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025  
et publié le 17 septembre 2025



Angèle Tousignant, greffière